

Paris, le 29 mai 2009

Compte-rendu Du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité Du mardi 19 mai 2009

Participants : 2 CGT, 2 CFDT (A. Colomb, JP. Farjon), 1 USASC, 1 ASAM.
Présidé par le DRH, accompagné du chef de la MAS et de son adjointe, du chef de service des affaires juridiques internes (SAJI), des inspecteurs hygiène et sécurité (DGA) à Paris et à Nantes, du sous directeur des services centraux et de la logistique, du chef du bureau des retraites, des accidents du travail et des maladies statutaires, de la responsable de la MAS à Nantes, du médecin de prévention, du responsable du projet de regroupement immobilier parisien.

Secrétariat : la MAS, secrétariat adjoint : l'USASC.

Ordre du jour adopté :

1. approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2008 ;
2. point d'actualité sur l'amiante : Tripode et Breil III ;
3. rapport annuel du médecin de prévention, médecine de prévention à Nantes ;
4. aménagement des sites Convention et La Courneuve ;
5. Point de l'Inspecteur d'Hygiène et de Sécurité ;
6. rapport oral des CHS spéciaux dans les postes ;
7. prévention du risque routier : prévention de la sinistralité et contentieux automobile ;
8. Divers : Création du document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (demande de la CGT soutenue par la CFDT) et création d'un CHS Paris, à l'instar de celui de Nantes, demande de transmission de la commission incendie.

1 - PV du CCHS du 27/11/09 adopté. La CFDT demande que le CCHS visite le site Chatillon, le DGA s'y engage. Elle demande si la vérification concernant la substance irritante dans les locaux en Inde a été réalisée et demande ce qu'il en est de la surveillance médicale des agents du centre de crise travaillant la nuit.

2 – Amiante.

La responsable de la MAS à Nantes souligne le climat de confiance qui s'est établi sur ce sujet, lié notamment au fait que le MAEE n'a pas fixé de date butoir aux 650 agents qui sont passés par le Tripode pour procéder au suivi médical recommandé, à la différence d'autres administrations, dont le ministère des Finances. Le DGA rappelle que pour le MAEE, il s'agit d'un sujet majeur et que le ministre a demandé au ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique que le Tripode soit classé comme bâtiment à risque. Refus de M. Woerth, qui s'appuie sur le rapport Le Garrec, membre du groupe de travail parlementaire sur l'amiante.

La CGT rappelle que la responsabilité de l'employeur reste entière et la CFDT poursuit en demandant à l'administration de vérifier que les dispositions législatives et réglementaires existantes garantissent bien aux agents publics une protection au moins égale à celle qui existe dans le secteur privé et, s'il apparaissait que cela n'était pas le cas, de compléter en tant que de besoin le dispositif existant. L'administration répond que les protections dont bénéficient les agents publics sont supérieures, du point de vue financier, à celles qui sont applicables au secteur privé. La CFDT demande une vérification, notamment sur les modalités relatives à la cessation anticipée d'activité.

La CFDT évoque enfin, les problèmes de maux de tête liés au déficit de renouvellement de l'air dans les locaux provisoires de Breil III. L'inspecteur H&S de Nantes indique que des climatiseurs sont en cours d'installation.

3 – Rapport d'activité du Médecin de prévention

Le Dr Vergely présente un rapport bien documenté d'où il ressort que 7 agents ont obtenu la reconnaissance d'une maladie professionnelle en 2008, que l'activité de consultation a baissé de 7,2% entre 2007 et 2008 et que 50% de son activité concerne l'expertise à l'expatriation.

La discussion de ce rapport permet aux OS de dire la nécessité au médecin de prévention de se rendre sur les sites Chatillon et Issy les Moulineaux, de renforcer le dépistage des risques professionnels pour la santé des agents. La CFDT a particulièrement insisté pour la réalisation de l'enquête sur le stress au travail et sur l'impérieuse nécessité de procéder à l'informatisation des dossiers médicaux du service de prévention, présenté comme l'élément clé de sa réorganisation. Elle a rappelé que ce point est traité en CCHS depuis 2005 et propose d'imputer la dépense, évaluée à 36 300 €, sur les crédits de la MAS. Le DGA s'est engagé à prendre en compte cette proposition.

4 - Aménagement des sites Convention et La Courneuve et climatisation de Chatillon

Ce point a fait l'objet de vifs échanges entre les OS et l'administration.

La CFDT rend compte de l'enquête qu'elle a réalisée auprès des agents de la Convention. Il ressort que :

109 sur 169 des agents qui ont répondu à ce questionnaire ont constaté que l’emménagement a eu des conséquences sur leur santé. 34 agents ont indiqué souffrir d’un seul trouble, 25 autres de 2 troubles, les autres d’au moins 3 troubles (voir détails en annexe).

48 personnes ont signalé un ou plusieurs des troubles suivants : stress, angoisses, insomnies (4), palpitations (1), oppression (3), nervosité/irritabilité (10), dépression (5), anxiété (1), moral en berne (1).

46 personnes ont signalé des maux de tête et migraines.

33 ont mentionné des troubles oculaires, 34 des troubles ORL, rhumes, bronchites, sinusites et refroidissements, 33 de la fatigue.

On note 11 signalements de torticolis, maux d’épaules et de nuque (dus aux dysfonctionnements de la climatisation).

2 agents ont mentionné de l’hypertension.

La propreté des lieux, saluée par un agent, ne semble pas cependant suffire à compenser les nuisances dues aux nuisances sonores, à la climatisation défectueuse, au manque d’intimité et à la promiscuité.

Ces résultats montrent qu’un nombre non négligeable d’agents se sent mal dans les nouveaux locaux et que des troubles signalés ne semblent pas être dus aux seuls dysfonctionnements matériels (éclairage, climatisation). En effet, parmi les troubles les plus fréquemment signalés figurent des phénomènes de stress, d’anxiété et de fatigue.

Cela confirme qu’il est impératif de satisfaire, lors du « rendez-vous » annoncé, les demandes qui seront formulées par les agents pour remédier à la situation actuelle.

La CFDT comprendrait mal que des travaux tels que les recloisonnements soient retardés pour des motifs d’ordre budgétaire, car les résultats de l’enquête montrent qu’à l’évidence, l’emménagement a eu des répercussions néfastes sur la santé des personnels.

La CGT souscrit à cette présentation de la situation, remet la pétition dont elle a pris l’initiative et précise avec la CFDT qu’il vaut mieux des longs couloirs uniformes ce que semble craindre le responsable du projet de regroupement immobilier parisien, sans qu’on sache pourquoi, hormis pour des préoccupations esthétiques qui pèsent peu à notre sens face à l’existence d’espaces de travail ouverts sur les couloirs de circulation, qui engendrent nuisances sonores, promiscuité et perturbations incessantes des agents.

Le DGA répond que l’administration va s’efforcer de traiter les demandes formulées par la hiérarchie dans le cadre de la clause de rendez-vous, que notre enquête n’a qu’une valeur relative, que globalement les conditions de travail sont meilleures qu’avant (SIC) et que la clause de rendez-vous, prévue entre fin juin et mi juillet, ne sera pas cogérée.

La CFDT s'est étonnée de tels propos et du ton employé, car s'il est facile de balayer du revers de la main une pétition et une enquête, cette attitude est apparue comme une sous-estimation de malaises réels ressentis par les agents du fait de l'installation dans les nouveaux locaux et rend la CFDT d'autant plus vigilante quant aux décisions qui seront prises en réponse à des demandes relatives à l'aménagement de ce site qui seront formulées .

La CFDT a demandé à l'administration dans quelles conditions **la médecine de consultation** allait être installée. En effet, destinée à emménager au rez-de-chaussée de l'aile Ménard (à gauche de l'entrée par la rue de Convention), il apparaissait que la surface qui lui serait consacrée serait réduite d'environ 30 pour cent puisque l'installation des assistantes sociales, qui doivent occuper deux bureaux, initialement prévue au 1er étage avec la médecine de prévention, aurait finalement lieu au rez-de-chaussée.

L'administration a répondu que ce n'était non pas deux bureaux qui seraient réservés aux assistantes sociales au rez-de-chaussée, mais un seul. S'il s'avérait en dépit de cela que les locaux réservés à la médecine de prévention étaient insuffisants par rapport aux besoins, il serait possible de revoir les installations telles qu'elles sont aujourd'hui prévues.

La réparation de la **climatisation à Chatillon** devrait prendre du temps, car elle incombe au propriétaire et les délais techniques de réparation sont longs, mais l'administration s'engage à mettre en place une solution provisoire pour l'été.

5 - Point de l'Inspecteur d'Hygiène et de Sécurité

La discussion de ce rapport permet aux OS de dire la nécessité au médecin de prévention de se rendre sur les sites Chatillon et Issy les Moulineaux, de renforcer le dépistage des risques professionnels pour la santé des agents. La CFDT a particulièrement insisté pour que les résultats de l'enquête sur le stress au travail soient connus rapidement. Elle a également souligné l'impérieuse nécessité de procéder enfin à l'informatisation des dossiers médicaux du service de prévention, demandée il y a plusieurs années déjà, régulièrement présentée comme urgent car il constituerait l'élément clé de la réorganisation de ce service. Elle a rappelé que ce point est évoqué en CCHS depuis 2005 et propose d'imputer la dépense, évaluée à 36 300 €, sur les crédits de la MAS. Le DGA s'est engagé à prendre en compte cette proposition.

6 - Rapport oral des CHS spéciaux dans les postes

Cinq postes (Canada, Allemagne, Inde, Russie et Sénégal) ont fait parvenir des comptes-rendu de CHSL. Ce qui pose la question des critères de création de ces instances dans les postes.

7 - Création du document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Il s'agit d'une obligation légale (décret du 05/11/2001), que le MAEE ne respecte que très partiellement et très imparfaitement. Il n'existe que pour le site du quai d'Orsay, mais n'a pas été réactualisé et pas pour les autres sites. Le DGA s'est engagé à ce qu'il soit réalisé lorsque les installations dans les nouveaux sites seront terminées. A

l'étranger, pour des raisons d'insuffisance d'ETP, il sera difficile d'être en conformité avec la réglementation. Il faudra commencer par les grosses ambassades.

La CGT et la CFDT demandent pour le prochain CCHS une grille de suivi des décisions et des réponses apportées.